

# **Edgar Dumas de Champvallier**

*Député de la Charente  
Conseiller général  
Vice-président du Conseil général  
Maire de Bernac  
Président de la Société des courses de la Charente  
Né en Martinique en 1827  
Décédé à Paris en 1890  
Résidait au logis de Beauregard à Bernac*

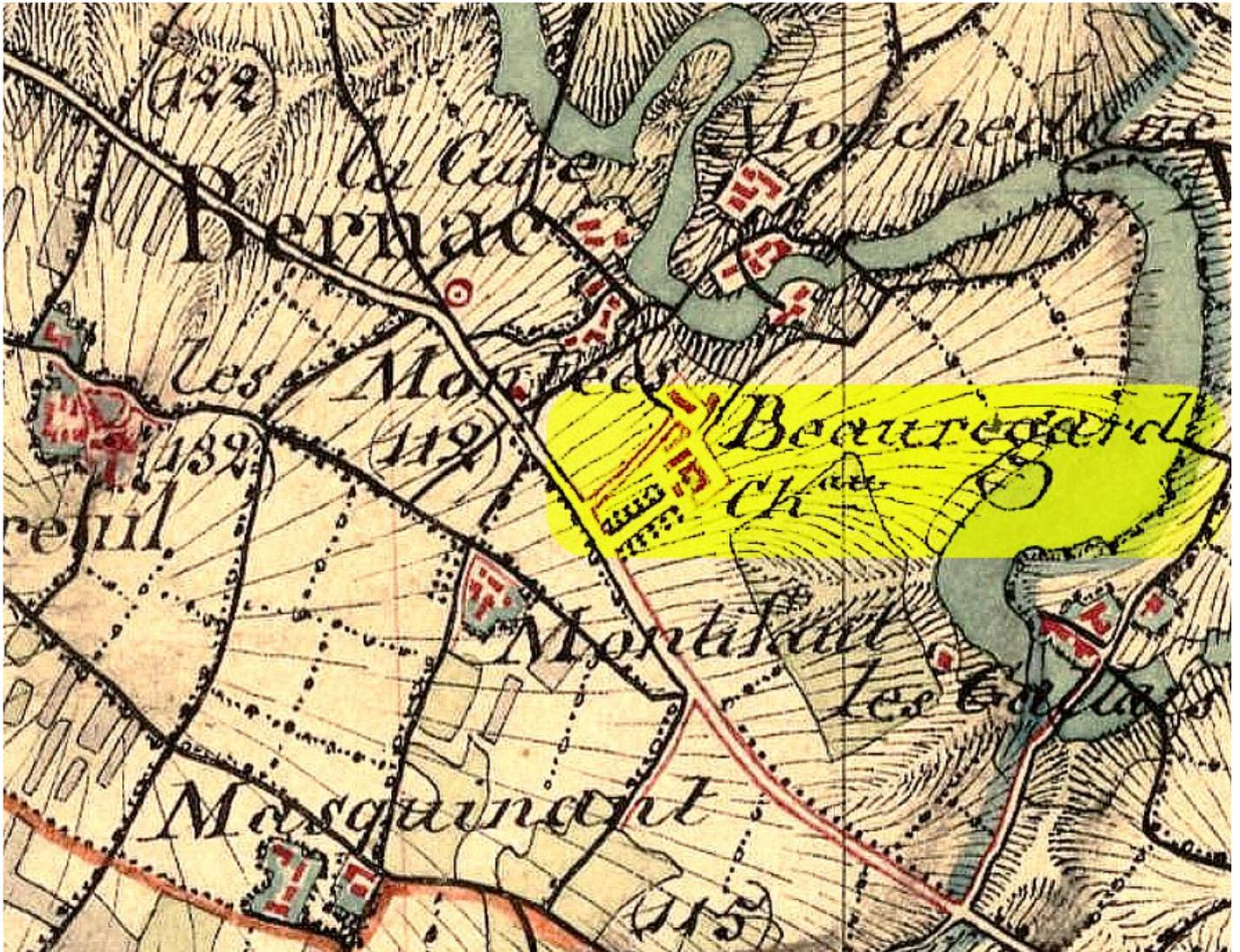
# **PETIT APERÇU HISTORIQUE**

*Pascal Baudouin 2018*



**EDGAR DE CHAMPVALLIER**  
*De la Martinique à Bernac*

Le domaine de Beauregard (commune de Bernac), bien national, fut acheté pendant la Révolution par un marchand de vins de Ruffec. Il fut ensuite revendu en 1812 à Jean-Jacques-Anselme Dumas de Champvallier (par l'entremise d'un de ses cousins de Champagne-Mouton selon leur descendant) – voir généalogie de cette famille à la fin de cet exposé.



**Beauregard, domaine de Bernac**

Cette terre et son château jouissent d'un cadre magnifique. D'importantes familles ont occupé ces lieux depuis cinq siècles. Le premier seigneur connu fut Charles Corgnol, écuyer, de la famille des seigneurs de Tessé. Le château passa ensuite dans la famille Pandin, l'une des plus anciennes du Poitou. Pendant la Révolution Beauregard fut confisqué comme bien national, et acheté par un marchand de vins de Ruffec. Il fut ensuite revendu en 1812 ou 1826 à Jean-Jacques-Anselme Dumas de Champvallier...

Le corps de logis forme un long rectangle doublé sur toute la façade ouest avec un pavillon en saillie. De chaque côté du toit un petit campanile de la même époque.

Le logis qui a toutes les caractéristiques de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ou de la première partie du XVIII<sup>e</sup>, donne sur un parc. La propriété conserve un colombier du côté des communs.

## L'homme de passion

Edgar Dumas de Champvallier (1827-1890), vice-président du conseil général et député de la Charente, habitait le château de Beauregard, dans la commune de Bernac, près de Ruffec. Il était le président de la société des courses d'Angoulême en 1890.

Conseiller municipal de Bernac depuis 1852, conseiller général du canton de Villefagnan en 1864 (vice-président en 1874), il sera élu député de la Charente en 1871, en 1885 et en 1889.

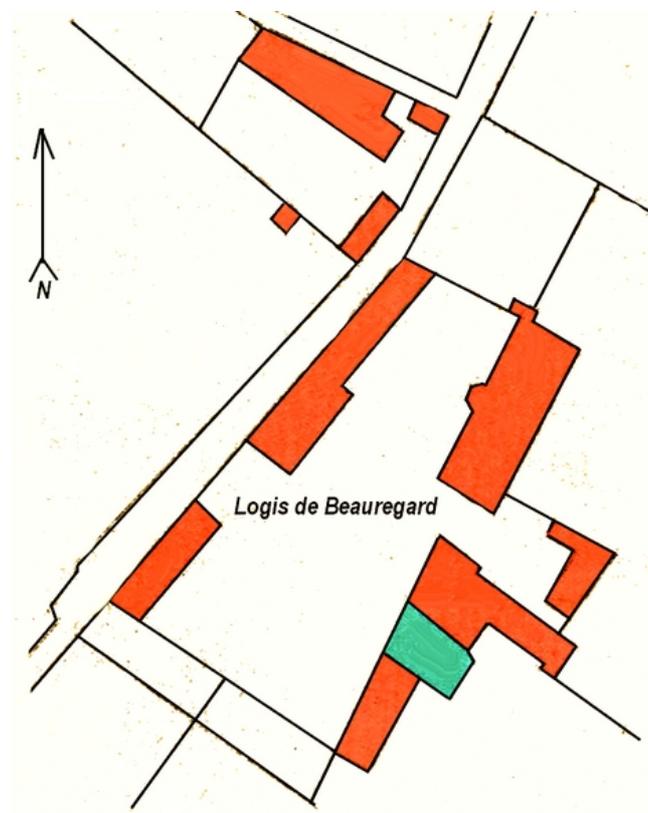
Amateur de chasse à courre, il était Bouton du Rallye Pas des Chaumes (commune d'Aubigné, Deux-Sèvres) où il chassait le chevreuil à courre en forêts de Chef-Boutonne, d'Aulnay et de Chizé, dont après la guerre de 1870, il devint le premier adjudicataire-fermier, s'associant au comte Anatole d'Autichamp (1819-1891) et au marquis Alfred de Talhouet de Bois-Orhan (1826-1891).

Poète à la plume spirituelle, il écrivit en 1863 un recueil de vers de 45 pages qu'il dédia à MM. Auguste et Frédéric Hennessy, aux barons Édouard et Émile Aymé de la Chevrelière et à Édouard Chabot de la Foye, fondateurs du *Pas des Chaumes* et ses vieux amis de cœur.

Edgar de Champvallier compose en 1880 sa « *Chanson des vents* » qu'il transcrit lui-même, au crayon, sur les murs peints à la chaux dans le salon de l'ancien rendez-vous.

Elle a déjà été publiée dans le « *Nemrod* » grâce à l'autorisation qui avait été donnée le 12 juin 1903 à Eugène François du Temps (1848-1907), maître d'équipage du *Rallye Chizé*, par le fils de l'auteur, officier de cavalerie, alors commandant de remonte à Angers ; et d'autre part dans le *Chasseur français* en avril 1937 dans un article sur la voix signé Guy Harloup, pseudonyme de M. Guy Hublot du Rivault. (« *Chanson des vents* » *Poésie de Edgard de Champvallier. Encre à décor aquarellé. Sous verre. Cadre en bois. ABE 25 x 19 cm.*)

Edgar de Champvallier était passionné par son territoire et participait aux initiatives de développement: syndicat de la Péruse, comices agricoles, etc. Il aimait la chasse à courre et les courses de chevaux, d'où ses amitiés dans le domaine hippique.



## Une famille issue de Champagne-Mouton (Charente)

Jean-Jacques-Anselme Dumas de Champvallier, est né le 28 novembre 1791 à Champagne-Mouton (Charente). Il prit part très jeune au soulèvement de la Vendée, et concourut à la prise de Thouars en 1815. A la rentrée des Bourbons, il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur, garde du corps de Louis XVIII en 1814. Il est entré dans la magistrature en 1823 et nommé procureur du roi près le tribunal de 1ère instance de Saint-Pierre (Martinique), le 7 janvier 1822. Il revint en France en 1830, où il s'adonna à l'agriculture dans sa propriété de Bernac près de Ruffec. Il décéda en 1860 dans son château de Beauregard. Il avait épousé le 19 juin 1823, Anne-Elisabeth-Anaïs O'Mullane, fille de John, et de N. Brière.

Le fils John, **Alexander Edgar Dumas de Champvallier** est né le 19 avril 1827 à Saint-Pierre (Martinique) et s'adonna à la politique. A l'occasion de son décès le samedi 1er mars 1890 à Paris, et de ses obsèques le 5 mars à Bernac, la presse retraça sa carrière (les principaux articles seront transcrits ici). Il débuta une carrière politique sous l'étiquette *monarchiste constitutionnel* au début de la deuxième moitié du XIXe siècle, il possédait alors une fortune de 60 000 francs. Il débutait comme simple conseiller municipal à Bernac.

Il avait épousé le 17 février 1857 Laure Frappier, née en 1834 à Niort de Théophile Frappier et Aimée Perreau, et décédée à Bernac Beauregard le 21 octobre 1923 à 89 ans. Ils eurent:

1. Marie Louise Dumas de Champvallier, née le 15 décembre 1857, décédée le même jour.
2. Edgar Marie Louis Maurice Dumas de Champvallier, né à Bernac le 26 septembre 1859, décédé le 12 août 1886.
3. Jacques Henri Dumas de Champvallier, né à Bernac le 4 août 1861, décédé le 23 janvier 1940 à l'âge de 78 ans, général de division, commandeur de la Légion d'honneur. Il avait épousé le 28 novembre 1893, Marie Antoinette Gouhier de Fontenay, fille du baron Edgar Gouhier de Fontenay et de Marie de Lyrée de Belleau. Les obsèques de ce général ont eu lieu à Bernac le 27 janvier 1940 (*Sa carrière est retracée à la fin de cet exposé*).

## Un homme politique « d'une extrême douceur »

**Le Petit Journal**, 24 février 1873.

### Croquis de la chambre

M. de Champvallier, député de la Charente, était fort peu connu avant le dernier incident dont il a été le héros dans la grande affaire Challemel-Lacour.

C'est un homme de manières parfaites, d'une extrême douceur, et qui certainement n'avait jamais passé pour un déchaîneur de tempêtes.

En disant que le bataillon des mobiles de la Gironde, qui s'est bien battu, n'était pas composé de républicains, il ne crut pas lancer un pareil obus, et il fut bien surpris quand il éclata, aussi s'empessa-t-il de rétracter ses paroles.

M. de Champvallier a environ cinquante ans. Sa figure régulière, et qui a dû être belle, porte l'empreinte de sentiments bienveillants. Il est clair, quand on le regarde, que ce Charentais n'a jamais conçu de haine pour personne.

Ses yeux bleus, d'une limpidité remarquable, sont absolument évangéliques.

Il n'a pas eu souvent l'occasion de paraître la tribune cependant il y a traité quelques petites affaires d'intérêt local, et il s'en est bien tiré sans prétention et sans éloquence.

Le jour où il viendra étudier une affaire sérieusement, et rapporter un projet de loi un peu plus considérable, ce n'est ni la finesse, ni le bon sens, ni la parole qui lui manqueront.

Ce qu'on peut dire, c'est que la présence d'esprit n'est point son fait, et que dans la séance où il fut si vertement apostrophé, il avait mille moyens de sortir sans encombre de ce mauvais pas.

En ne prenant conseil que de sa bénignité naturelle, il a mérité les félicitations de M. le président, dont le rôle est d'apaiser les débats irritants et de calmer les discussions personnelles.

M. de Champvallier, bien qu'il appartienne à la droite, est tout le contraire d'un fanatique.

C'est le député de la plaine, conciliant, arrangeant, débonnaire, il ne demande que la paix, pour tout le monde, et pour lui.

*Jean Bonhomme.*

**Le Figaro**, 9 février 1876

De Champvallier (Edgar-Dumas), né à Saint-Pierre (Martinique), possède une fortune de 60.000 francs de rentes et habite le château de Beauregard à Bernac. M. de Champvallier est monarchiste constitutionnel et a toujours siégé au centre droit. Il n'aime pas les radicaux, c'est une justice à lui rendre. Ses ennemis, et il en a beaucoup, car il passe son temps à rendre service, ne manqueront pas de l'accuser de vouloir le rétablissement de la dîme, voire la suppression des chemins de fer et autres bourdes de ce genre; c'est un conservateur, un honnête homme que les électeurs charentais auront le bon sens de préférer à quelque avocat hargneux, démocratique et social.

**Le Rappel**, 23 décembre 1877

Ouverture de la session des conseils généraux

Charente. — M. Rambaud de Larocque, constitutionnel, est élu président ; M. de Champvallier, ancien député, légitimiste, et M. Marot, républicain, sont nommés, vice-présidents.

On parle d'un accord qui se serait fait entre les constitutionnels et les républicains du conseil pour tenir les bonapartistes en échec. Le président a prononcé un discours dans lequel il s'est abstenu d'introduire les éléments politiques; il a insisté sur le regret que l'on a éprouvé de l'échec subi par M. Mathieu-Bodet, ancien président, aux élections du 4 novembre. Il a, en terminant, promis au nouveau préfet le concours du conseil. Le préfet a répondu par un discours non politique également.

**L'Intransigeant**, 11 octobre 1885

Angoulême, 9 octobre.

Déjà!... ces bons réactionnaires qui n'ont qu'une manche croient avoir complètement gagné la partie. Une manifestation délirante a eu lieu, mardi soir, à Bernac (Charente), chez M. de Champvallier, député réactionnaire, qui vient d'être élu. Un feu de joie avait été allumé aux cris de « vive Napoléon ! A bas la République ! » Le sous-préfet et le procureur de Ruffec se sont rendus sur les lieux pour procéder à une enquête.

**La Croix**, 24 octobre 1885

### **Un député maire révoqué**

Par décret présidentiel en date du 17 courant, M., le nouveau député réactionnaire de la Charente, a été révoqué de ses fonctions de maire de la commune de Bernac, pour avoir été choisi par les électeurs.

C'est son adjoint Félix Migaud qui devient maire (*de nouveau adjoint au maire en 1887*).

**L'Univers**, 30 octobre 1885

Charente

M. de Champvallier, député conservateur élu au premier tour dans la Charente, a été révoqué de ses fonctions de maire.

Voici la lettre qu'il adresse à ce sujet au ministre de l'intérieur.

*Monsieur le ministre,*

*Au moment où j'arrive à Paris, l'on m'écrit que je suis révoqué de mes fonctions de maire de Bernac. Je le regrette, car ma commune a une horreur profonde pour la république, et aucun maire républicain ne pourra déceimment remplir ces nobles fonctions au sein d'honnêtes gens conservateurs plus que qu'ils ne sont décidés à soutenir cette cause.*

*Recevez, etc.*

*E. de Champvallier.*

**Le Figaro**, 30 octobre 1885

Une confusion bizarre a fait attribuer à M. de Champvallier, député de la Charente, la paternité d'une lettre extrêmement roide que nous avons reproduite. Il s'agissait de la suspension des fonctions du maire de la commune de Bernac. L'honorable représentant de la cause conservatrice nous envoie le texte véritable de la seule lettre qu'il ait adressée au préfet à propos de la mesure qui l'a frappé. Voici ce document qui est, celui-là, fort convenable en sa forme.

*A monsieur le préfet de la Charente,*

*Beauregard, ce 18 octobre 1885.*

*Monsieur le préfet,*

*Je viens vous accuser réception de votre arrêté me suspendant des fonctions de maire de la commune de Bernac, arrêté dont les considérants reposent sur les faits les plus erronés.*

*Il est évident, monsieur le préfet, que par cette mesure, qui sera jugée comme elle mérite de l'être, vous avez voulu frapper les élus du 4 octobre dans ma personne, grâce à ma qualité de maire. Les électeurs charentais libres et indépendants s'en souviendront.*

*Mais, grâce aussi à l'enquête officieuse ouverte à la sous-préfecture de Ruffec, j'ose espérer que le dossier de cette grande manifestation pourra sortir des cartons et des huis-clos administratifs, et que, dans un débat judiciaire, contradictoire, la vérité apparaîtra tout entière.*

*Recevez, monsieur le préfet, mes civilités.*

*E. de Champvallier*

*Député de la Charente,*

*Vice-président du conseil général,*

*Maire suspendu de Bernac.*

Quant à l'autre lettre que certains journaux républicains attaquent à l'envi, elle ne peut être l'œuvre que d'un faussaire, d'un mystificateur ou d'un homonyme.

Il existe en France quatre communes du nom de Bernac, l'une dans la Charente, l'autre dans le Tarn et les deux dernières dans les Hautes-Pyrénées. Ce serait une étrange coïncidence si deux de ces communes avaient eu des maires se nommant de Champvallier ou de Ghantvallier, et s'ils avaient été révoqués l'un et l'autre.

**La Justice**, 1er novembre 1885

*Le Figaro* a publié, et nous avons reproduit à titre de document, une lettre fort vive adressée par M. de Champvallier, député réactionnaire de la Charente, au préfet de ce département. Cette lettre était, paraît-il, apocryphe, et voici quel serait le texte de la véritable lettre de M. de Champvallier :

*« A monsieur le préfet de la Charente*

*Beauregard, le 18 octobre 1885.*

*Monsieur le préfet,*

*Je viens vous accuser réception de votre arrêté me suspendant des fonctions de maire de la commune de Bernac, arrêté dont les considérants reposent sur les faits les plus erronés.*

*Il est évident, monsieur le préfet, que par cette mesure, qui sera jugée comme elle mérite de l'être, vous avez voulu frapper les élus du 4 octobre dans ma personne, grâce à ma qualité de maire ! Les électeurs charentais libres et indépendants s'en souviendront. Mais, grâce aussi l'enquête officieuse ouverte à la sous-préfecture de Ruffec, j'ose espérer que le dossier de cette grande manifestation pourra sortir des cartons et des huis clos administratifs, et que, dans un débat judiciaire, contradictoire, la vérité apparaîtra tout entière. »*

*Recevez, monsieur le préfet. mes civilités.*

*E. de Champvallier*

*Député de la Charente, vice-président du conseil général, maire suspendu de Bernac.*

**La Justice**, 3 mars 1890.

Nécrologie

Le comte de Champvallier, député de la Charente, est mort avant-hier à Paris. Il avait soixante-trois ans. Aux élections du 8 février 1871, M. de Champvallier avait été envoyé à l'Assemblée nationale par le département de la Charente ; il prit place dans les rangs de la droite. Rentré dans la vie privée en 1877, il fut inscrit sur la liste conservatrice pour les élections du 4 octobre 1885 et élu par 47.842 voix. Aux dernières élections générales, M. de Champvallier avait été renvoyé à la Chambre par l'arrondissement de Ruffec, il n'avait pas de concurrent républicain.

ON S'ABONNE :
A ANGOULEME, 14, rue des Dames,
A PARIS,
A TROYES, 24, rue de la République...

LE CHARENTAIS

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES

PARAISANT TOUTS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

PREX DE L'ABONNEMENT
Payable d'avance :
Charentais, Charente-Maritime, etc. 26 fr.
Paris, etc. 12 fr.
Abonnement, la ligne, etc. 35 fr.
Régime, etc. 45 fr.
Prix du Numéro 1 fr. 50 c.

Table of train schedules for various routes including Bordeaux-Angoulême, Angoulême-Bordeaux, Angoulême-Limoges, Angoulême-Cognac, Angoulême-Royan, etc.

MORT DE M. DE CHAMPVALLIER

Le Charentais, lundi 3 et mardi 4 mars 1890

Mort de Edgar de Champvallier

Angoulême, lundi 3 mars.

Le député de Ruffec, le bon et sympathique M. de Champvallier, d'une bienveillance et d'un dévouement exceptionnels, est décédé à Paris, samedi soir à quatre heures [1er mars 1890], succombant aux suites d'une maladie aiguë que les efforts de la science ont été impuissants à combattre.

Après quelques semaines de cruelles souffrances, M. de Champvallier est enlevé à l'affection de siens, à l'amitié de tous ceux qui, le connaissant, l'aimaient et s'honoraient d'être les amis d'un homme au caractère si noblement généreux et élevé.

M. de Champvallier a eu la fin d'un fervent chrétien, et, détails touchants, en faisant ses derniers adieux à sa famille, à cette épouse si chère, à ce fils qui restait son unique consolation, l'ami que nous pleurons n'oubliait pas la Charente à laquelle il s'était dévoué, il parlait de ses amis et exprimait ses regrets de se séparer d'eux aussitôt.

Cette mort aura un douloureux retentissement en Charente et dans les départements limitrophes, où le regretté M. de Champvallier était vivement apprécié et estimé.

Le parti royaliste charentais est cruellement atteint, il perd l'un de ses chefs les plus considérés et les plus autorisés ; tous les conservateurs du département ressentent également cette perte, et les adversaires politiques de notre cher député rendent hommage à sa mémoire, car notre ami regretté n'avait pas d'ennemis. Au Charentais, où nous nous efforcions de marcher sur les traces de celui qui n'est plus, où nous nous inspirions de sa foi en l'avenir de la cause royaliste, la disparition de cet ami aux conseils si sages est un cruel chagrin et l'amertume de nos regrets sera longue à se dissiper. Depuis trois ans passés, nous avons l'honneur d'être le confident des intentions politiques de M. de Champvallier et toujours nous l'avons vu, fidèle observateur des principes, revendiquer avant tout le succès de la cause royaliste. Notre ami, notre conseiller est mort avant la réalisation de ses plus chères espérances ; mais au jour de la restauration de la monarchie traditionnelle et libérale, son nom revivra dans ce département, on se souviendra de sa fidélité et de son dévouement à la cause royaliste.

Mort en chrétien, Dieu a aujourd'hui reçu dans son sein M. de Champvallier, il lui a donné la récompense promise à l'homme dont la vie a été faite de toutes les vertus.

Que cette pensée, que les marques de sympathie qui, de toutes parts, sont adressées à Mme de Champvallier et à son fils, M. Henri de Champvallier, apportent quelque adoucissement à l'immensité de

leur peine que l'unanimité des regrets diminue l'intensité de leur douleur en présence d'une perte irréparable et pour eux, et pour nous, et pour la Charente.

*Adolphe Zamanski.*

Mardi [4 mars 1890], le corps de M. de Champvallier arrivera au château de Beauregard, près Ruffec. Mercredi matin [5 mars], à dix heures et demie, la levée du corps se fera au château de Beauregard et la cérémonie religieuse aura lieu à onze heures en l'église de Bernac.

Né le 19 avril 1827 à Saint-Pierre (Martinique), où son père était procureur du Roi, M. de Champvallier (Jean-Alexandre-Edgar) avait débuté dans la vie publique, en 1852, comme membre du conseil municipal de Bernac, dont il a fait partie, sans interruption, jusqu'à sa mort.

Depuis neuf ans, il était maire de cette commune.

En 1864, M. de Champvallier était nommé conseiller général du canton de Villefagnan. Réélu en 1871, 1874, 1880 et 1886, il représentait ce canton à notre assemblée départementale depuis vingt-six ans.

De 1871 à 1877, M. de Champvallier remplit les fonctions de secrétaire du conseil général. En 1877, il était nommé vice-président, et chaque année, ses collègues le maintenaient à ce poste d'honneur.

Pendant cinq ans, il fit partie de la commission départementale, soit comme membre, soit comme président.

En 1871, 48.500 électeurs jugèrent M. de Champvallier digne de les représenter à l'Assemblée nationale, où il siégea jusqu'en 1876.

Au cours de cette législature, M. de Champvallier, fidèle à ses principes religieux et politiques, votait pour la paix, les prières publiques, l'abrogation de lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la proposition Rivet, la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, pour la loi contre la municipalité de Lyon, etc.

Le 24 mai 1873, il contribuait au renversement de M. Thiers et votait le septennat; il soutenait le cabinet de Broglie le 13 mai 1874, votait contre la Constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc.

A diverses reprises, il prenait la parole dans l'Assemblée, notamment sur la marine marchande, sur l'organisation du jury aux colonies, sur le budget des colonies. Le 12 novembre 1875, M. de Champvallier présentait un amendement tendant à supprimer les députés des colonies, amendement qu'il soutint à la tribune, et si ses avis éclairés avaient été suivis, nos colonies ne seraient pas aujourd'hui sous la dépendance de députés exclusivement nommés par des fonctionnaires.

Le 20 février 1876, M. de Champvallier était candidat pour le renouvellement de son mandat dans l'arrondissement de Ruffec. Trois candidats étaient en présence : deux conservateurs et un républicain.

Au second tour, M. de Champvallier ne voulant pas diviser les voix des conservateurs retirait sa candidature et cédait le terrain à M. René Gautier. Ainsi M. de Champvallier sacrifiait généreusement ses droits acquis par les services rendus aux intérêts de la grande cause de préservation sociale.

En 1879, M. de Champvallier, candidat au Sénat, se désistait encore volontairement et pour les mêmes motifs devant la candidature du maréchal Canrobert.

Les élections de 1885 — scrutin de liste — lui donnèrent de nouveau le mandat de député. 46,842 électeurs prouvèrent à cet homme de dévouement que ses sacrifices avaient été compris.

Aux élections de 1889, l'administration républicaine n'osa pas entrer en lutte contre M. de Champvallier, candidat à la députation pour l'arrondissement de Ruffec, — le scrutin uninominal ayant été rétabli. Malgré l'abstention recommandée par nos adversaires, M. de Champvallier obtenait 8,590 voix, soit la majorité sur tous les électeurs inscrits, et 833 voix de plus qu'en 1885.

Ce magnifique résultat démontre quelle était la notoriété de l'homme si aimé et si dévoué qui vient de disparaître.

M. de Champvallier manifestait également son dévouement aux intérêts charentais, en s'occupant

activement des sociétés hippiques du département. La société des courses d'Angoulême trouvera difficilement un président aussi actif et entendu que l'était celui qu'elle vient de perdre.

Vie privée, vie publique, l'existence de M. de Champvallier a été noblement remplie. Homme du devoir, homme de dévouement et de sacrifices, il laisse en Charente le souvenir impérissable d'un gentilhomme accompli, d'un citoyen serviable qui a fait rejaillir sur son parti l'estime et la considération acquises par une conduite exemplaire. Honneur à sa mémoire !

A. Z.

**Le Charentais**, mercredi 5 mars 1890

**Hier, à la Chambre des députés, M. Floquet, président, a prononcé l'éloge funèbre de notre regretté député, M. de Champvallier.**

Voici ses paroles :

M. Le Président. Messieurs et chers collègues, vous savez déjà que la Chambre vient encore de perdre un de ses membres, M. de Champvallier, député de la Charente.

M. de Champvallier appartenait à une famille de serviteurs de l'Etat. Son grand père avait été l'un des représentants de la nation, en 1791.

Son père était magistrat français à Saint-Pierre de la Martinique, où naquit notre collègue.

Du souvenir de son pays natal, M. de Champvallier avait gardé une préoccupation particulière pour les questions coloniales dont il traita quelques-unes devant l'Assemblée nationale de 1871.

Dans le pays de sa famille où il revint dans la Charente, ses concitoyens l'envoyèrent successivement au conseil municipal de sa commune dont il fit partie depuis 1852 ; au conseil général, où il entra en 1864 et dont il devint vice- président en 1874; aux Assemblées législatives, où il fut député en 1871, en 1885 et en 1889.

Partout, M. de Champvallier s'est montré un homme de labeur persévérant, plus spécialement attentif aux intérêts communaux et départementaux dont il avait fait une longue étude.

Partout il sut, par ses habitudes de courtoisie, se concilier la considération affectueuse de ses collègues; partout aussi il sut se conquérir, par une fidélité désintéressée à ses opinions, le respect de ceux qui ne les partageaient pas et même de ceux qui les combattaient le plus énergiquement. (Très bien ! très bien !)

Ces sentiments, messieurs, nous les avons toujours éprouvés pour le collègue que nous avons perdu, et aujourd'hui nous nous associons sincèrement aux regrets qu'il laisse derrière lui. (Applaudissements.)

Les obsèques de M. de Champvallier n'ayant pas lieu à Paris, la Chambre n'est pas dans la nécessité d'envoyer une délégation officielle.

**Le Charentais**, jeudi 6 mars 1890

Nous arrivons du château de Beauregard.

Comme nous l'avons annoncé, les obsèques de notre ami et regretté député, M. de Champvallier, ont eu lieu aujourd'hui.

Plus de trois mille personnes sont venues de tous les points de l'arrondissement de Ruffec, de la Charente et des Deux-Sèvres, pour rendre les derniers devoirs à la dépouille mortelle de M. de Champvallier.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. de Touchimbert, Rambaud de Larocque, Boreau-Lajanadie et Brothier.

Demain, le *Charentais* espère pouvoir donner à ses abonnés le compte rendu complet des obsèques.

ON S'ABONNE :
A ANGOULÊME, 56, rue de la République,
A PARIS,
A L'ÉCRITURE, 11, rue Notre-Dame des Victoires,
A L'ÉCRITURE, 8, place de la Bastille,

LE CHARENTAIS

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

PAIX DE L'ABONNEMENT

Pays de France :
CANTONNEMENTS, GAZETTE (1 an) 50 c.
FRANCE, GAZETTE (1 an) 50 c.
FRANCE, GAZETTE (1 an) 50 c.
FRANCE, GAZETTE (1 an) 50 c.

Table of train schedules with columns for routes (e.g., Bordeaux - Angoulême, Angoulême - Limoges), arrival/departure times, and train types (Express, Omnibus).

LES OBSÈQUES DE M. DE CHAMPVALLIER

Le Charentais, vendredi 7 mars 1890

Hier, mercredi, ont eu lieu les obsèques de notre regretté député, M. de Champvallier. Comme dernier hommage à la mémoire de cet homme au caractère si noble et si généreux, nous tenons à rapporter fidèlement nos impressions.

- A Ruffec.

Parti d'Angoulême avec plusieurs notabilités politiques du département, nous arrivons à la gare de Ruffec à 9 h. 16. A la descente du train, se trouvent environ une cinquantaine de personnes. Dans la cour de la gare stationnent des voitures de place et des omnibus envoyés par M. Henri de Champvallier, et mis à la disposition des amis venus pour rendre les derniers devoirs à son regretté père.

D'autres trains venant de Niort et de Paris, amènent également des amis.

Le froid est vif, la neige commence à tomber.

Avant de nous rendre au château de Beauregard, nous entrons dans Ruffec. La rue principale est encombrée de voitures et de piétons se dirigeant du côté de Beauregard. La petite ville a un aspect de tristesse caractéristique, on devine combien était aimé celui qui vient de disparaître et de quelle estime il jouissait parmi ses concitoyens.

A dix heures moins le quart, le bruit d'un tambour se fait entendre et nous voyons défiler la compagnie des sapeurs-pompiers, sous le commandement de son lieutenant, M. Mandinaud, qui va à Beauregard faite escorte d'honneur à la dépouille mortelle de M. de Champvallier.

Nous suivons cette compagnie d'hommes dévoués, et, sur tout le parcours, malgré le froid, malgré la neige qui détrempe le sol, ce ne sont que piétons et voitures. Le chagrin est peint sur tous les visages ; aucun bruit, les connaissances échangent quelques paroles, on s'achemine vers le château.

Cette attitude d'une population en deuil nous frappe particulièrement, c'est un hommage de plus à la mémoire de l'homme de bien.

- Au château de Beauregard.

L'avenue conduisant au château est remplie par la foule ; autour du château se pressent également des amis de toutes conditions sociales, de toutes opinions.

Le vestibule est accessible à tous, et notre excellent ami, M. Marigné, conseiller général et cousin du défunt, vient au devant de chacun, le conduit vers M. Henri de Champvallier, placé à l'entrée du grand salon. Que de larmes sont versées, que de poignées de main exprimant les douloureuses sympathies sont échangées.

M. Henri de Champvallier, bon et affable comme l'était son père, reçoit avec effusion ceux qui se

présentent. On sait que toujours, dans cette demeure hospitalière où la bienfaisance règne en souveraine, le pauvre comme le riche, l'humble comme le puissant, sont accueillis avec la même urbanité.

Dans la famille de Champvallier, la première noblesse est la noblesse du dévouement, la noblesse des sentiments, et quel que soit l'origine ou le costume de celui qui franchit le seuil de Beauregard, il y est reçu avec aménité, il y est traité avec des égards tels que, venu en étranger, il en sort ami dévoué.

Dans la bibliothèque transformée en chapelle ardente repose sur un catafalque le corps de M. de Champvallier. Sur le cercueil sont placés les insignes de député, de magnifiques couronnes en fleurs naturelles, des bouquets offerts par des amis. Au pied du cercueil deux superbes couronnes faites de fleurs artificielles en porcelaine teintée, roses et lilas; malgré leur beauté, elles ne sont que le pâle hommage des sentiments de regrets de ceux qui les ont offertes. Elles sont voilées de deuil et portent une inscription, l'une : *Les royalistes de la Charente à leur ami regretté*; l'autre : *Le Charentais à son cher et regretté député*.

Autour du cercueil, des amis prient et pleurent, témoignages touchants et vrais des sentiments inspirés par la noble existence de celui qui est allé recevoir de Dieu la récompense de ses mérites. De Beauregard à l'église de Bernac

A onze heures et quart, M. le curé de Bernac, assisté de MM. les membres du clergé des environs, parmi lesquels M. l'archiprêtre de Ruffec, fait la levée du corps.

Le cortège se met en marche, se dirigeant vers l'église de Bernac, dans l'ordre suivant :

1° Le clergé;

2° Les porteurs de couronnes;

3° Le catafalque où repose le cercueil, porté à bras; les cordons du poêle sont tenus par MM. Rambaud de Larocque, président du conseil général ; Arnous, député ; Bureau-Lajanadie, ancien député; marquis de Touchimbert, doyen des maires du canton de Villefagnan; Brothier, conseiller d'arrondissement et maire de Villefagnan ; Migaud, adjoint de la commune de Bernac, dont M. de Champvallier était maire.

4° La famille :

M. Henri de Champvallier conduisant le deuil, assisté de ses cousins : MM. Louis de Champvallier, lieutenant au 21e chasseurs; Marigné, conseiller général ; de Chazournes, capitaine d'artillerie, et Jules Charreyron.

5° Une foule qu'on peut évaluer à plus de trois mille personnes et qui, sans se préoccuper du froid et de la neige tombant avec intensité, suit dans le plus profond recueillement.

Remarqué : M de Latonne, ancien magistrat ; MM. Frappier, de Niort, parents de la famille.

M. Laroche-Joubert, député; MM. Edouard Martell, Darnal, Gautier et Brothier, conseillers généraux.

MM. Arnaud, Louis de Lassée, Brothier, Chagnaud, Ledoux et Masseloux, conseillers d'arrondissement.

M. Létourneau, vice président du conseil de préfecture, représentant M. le préfet de la Charente, empêché ; M. Marandat , sous-préfet de Ruffec. — Ces deux messieurs en tenue officielle.

MM. Maurice, Robert et Armand Hennessy ; MM. de Montardy père et fils; MM. le comte de Lameth, comte de Dexmier de Chenon, Du Vignaud , de Taffin, Gabriel et Oscar de Saluces, Edgar et Henry de Lassée.

MM. Antoine , Gustave et Gabriel Frère ; MM. Planteau du Breuil, Henri Brumaud de Villeneuve, René Grandchamps, René Modenel, Daniel Touzaud, Georges Chasseignac, directeur du *Charentais*; Picat, directeur de l'*Observateur de Ruffec* ; Anatole du Chambon. Hubert et Henri d'Autichamp, Maurice Aymé de la Chevrelière, Delavault, Horric de la Motte Saint-Genis, docteur Duportal, Eugène et Maurice Mourou, Huctin, Main de Boissière, Clavé, Edmond Robert, Georges et Lucien Gautier, docteur Pautier, Joseph Guy.

MM. Guilhaud Debroux, avocat ; Chauvet, notaire ; Brousseau, notaire ; docteur Bouyer ; Choisme, notaire ; Ravon, notaire ; Burdron, notaire ; docteur Claude Brothier ; Gratraud, avocat ; Joseph André, de Bonneville, Audouin, de la Tillonnière ; MM. Faraut, etc., etc.

La société musicale d'Aigre, avec sa bannière ; le chef de la société musicale de Villefagnan, MM. les

maires du canton de Villefagnan et beaucoup d'habitants des communes de l'arrondissement. Au milieu d'une foule si considérable, nous avons certainement fait des omissions indépendantes de notre bonne volonté ; nous prions les omis de nous excuser.

#### - A l'église de Bernac.

Dix minutés de trajet séparent Beauregard de l'église de Bernac. La foule se presse, c'est à qui entrera dans cette petite église, mais plus de la moitié du cortège est forcée de rester dehors.

La messe est dite par M. le curé de Bernac, et l'absoute donnée par M. l'archiprêtre de Ruffec. La décoration est des plus simples, mais l'homme bon et serviable qui a tenu à être enterré dans la cimetièrre de Bernac, savait qu'il y aurait dans cette humble église de campagne une foule de cœurs dévoués lui faisant un entourage plus beau que les riches tentures des églises de ville, et ce qu'il désirait avant tout, c'étaient les prières de l'Église, des siens et de ses amis. Dieu a exaucé ses vœux.

La cérémonie religieuse a été très solennelle. Pendant sa durée, —une heure environ — les personnes restées à l'extérieur s'abritaient contre la neige derrière les voitures et les baies. Dans un champ voisin, on avait allumé un grand feu où l'on essayait de lutter contre le froid, mais personne n'est parti. Malgré la rigueur de la température tous tenaient à assister jusqu'au dernier moment à la triste cérémonie.



BERNAC, par RUFFEC (Charente) — Intérieur de l'Église romane (XII<sup>e</sup> s.), restaurée en 1900

#### - Au cimetière.

L'absoute donnée, le cortège s'est dirigé du côté du cimetière, à proximité de l'église. Quatre discours y ont été prononcés, au milieu des larmes et du recueillement le plus profond. A signaler le dévouement des sapeurs-pompiers de Ruffec, qui, après avoir escorté le corps de notre regretté député, ont fait, autour de la tombe, le service d'ordre avec un zèle et une entente dignes de tous éloges.

Voici le texte des discours, dans l'ordre où ils ont été prononcés :

#### - Discours de M. le marquis de Touchimbert, maire de Londigny.

Messieurs,

C'est avec une profonde émotion et une vive douleur que je viens, comme l'un des plus anciens maires du canton, faire nos adieux à notre vénéré et digne représentant, M. de Champvallier.

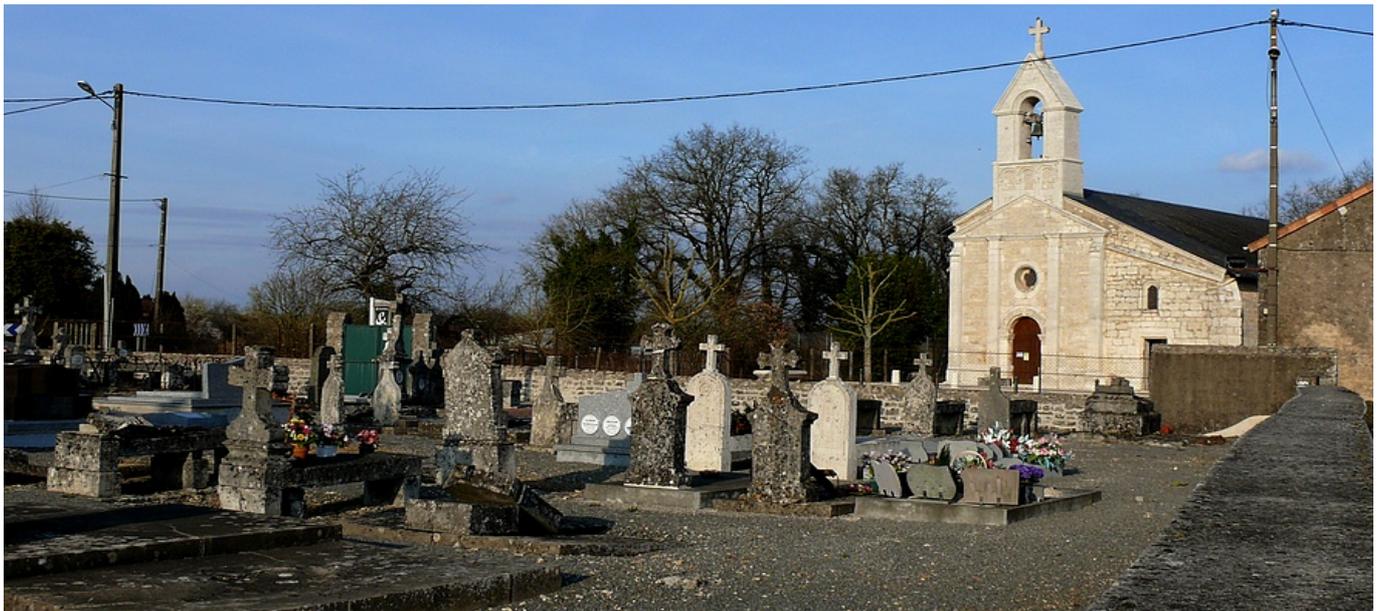
J'ai été lié avec lui dès sa jeunesse, et je ne m'attendais pas à pleurer sur sa tombe, mais il a succombé

avant l'âge sous la charge de ses travaux.

Dévoué aux intérêts de notre pays, laborieux, instruit, toujours aimable, toujours conciliant, il accueillait tous ceux qui s'adressaient à lui, et tous s'en allaient fortifiés par sa parole et comptant sur sa protection. Jamais il ne laissait passer l'occasion de rendre service et d'aider ceux qui demandaient son secours. Sa vie a été réellement celle d'un homme de bien, sa mort, celle d'un chrétien plein de foi, récompense d'une carrière aussi parfaitement remplie, hélas ! trop tôt finie ! Nous devons espérer le conserver encore de nombreuses années, mais la mort est venue briser cette existence si précieuse à nous tous. Oh ! du ciel où nous espérons que vous reposez, vous devez entendre nos sanglots, voir les regrets de cette multitude si douloureusement affectée de votre trépas. Oui ! tout notre canton est dans une tristesse profonde ! D'autres, plus éloquents que moi, nous retraceront tout ce que vous avez fait à la Chambre, au Conseil général ; ils nous rediront la douleur de tous ceux qui vous ont connu. Mais nous, qui avons le bonheur d'être vos voisins, vos administrés, vos amis, nous ne pouvons que verser des larmes sur votre cercueil, en jetant pourtant un regard plein d'espérance sur votre fils, ce jeune et brillant officier qui conserve son épée pour servir la France.

Oh ! qu'il pense aussi à ce canton où fut son berceau, où il possède tant d'affections, tant d'amis qui garderont un éternel souvenir des bienfaits dont ils ont été comblés par son père si regretté. Oh ! il ne nous abandonnera pas entièrement, il n'abandonnera pas son excellente mère, si cruellement frappée aujourd'hui et dont les larmes n'ont pas le temps de tarir. Du haut du ciel votre père vous le demande, et votre cœur nous le promet.

C'est donc avec ce doux espoir que je viens, au nom de mes chers collègues, au nom de toute cette nombreuse assistance, si émue, si affectée, vous dire, mon cher Champvallier, mon cher Edgar, adieu ! adieu ! on plutôt au revoir dans un monde meilleur.



**- Discours de M. Rambaud de Larocque, président du conseil général.**

Messieurs,

L'immense assistance qui entoure cette tombe est le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un homme de bien ; mais le président du conseil général a le triste devoir de venir, au nom du conseil général et du département tout entier dont M. de Champvallier fut l'élue, exprimer ici nos douloureux regrets.

M. de Champvallier appartenait à une vieille famille qui, dans l'armée, la magistrature, l'administration, a payé largement sa dette au pays ; notre ami bien regretté n'a pas failli à ces nobles exemples, à ces grandes traditions.

Il y a vingt-six ans, M. de Champvallier était désigné par ses concitoyens pour siéger au conseil général. Esprit charmant, l'affabilité de son caractère, sa loyauté, sa distinction lui concilièrent bien vite l'affection

de ses collègues. Travailleur intelligent, toujours courtois dans les discussions auxquelles il prenait une part autorisée, il occupa une grande place dans l'assemblée départementale, et il dut à l'estime de ses collègues d'être successivement nommé secrétaire, membre de la commission départementale et vice-président depuis quatorze ans.

Dans cette longue carrière de dévouement au bien public, hélas ! trop tôt brisée, M. de Champvallier a trouvé des contradicteurs à ses convictions profondes, mais il n'avait que des amis.

Il y a quelques années à peine, nous étions réunis ici auprès d'une tombe, celle d'un jeune homme, juste orgueil et espoir de sa famille et de ses amis, enlevé dans toute sa brillante jeunesse, et aujourd'hui c'est au père à qui nous adressons un dernier adieu : tels sont les décrets impénétrables de la Providence.

A ces immenses douleurs, il n'est pas de consolation. Que Mme de Champvallier, que son jeune fils, qui a voulu consacrer vaillamment sa jeunesse à la défense de la Patrie, trouvent un adoucissement à leur chagrin dans le souvenir de la vie si bien remplie de M. de Champvallier : il a vécu et est mort en fervent chrétien. Dieu lui réserve la récompense due aux hommes de bien !

**- Discours de M. Boreau-Lajanadie, ancien député.**

Messieurs,

La mort si imprévue de Champvallier a été un grand deuil pour tous : devant les suprêmes douleurs de sa veuve, de son fils, de cette famille si cruellement frappée, coup sur coup, dans ses plus chères affections, je ne puis que m'incliner et demander à Dieu les consolations que seul il peut donner.

Je parle pour vous, pour moi, pour le pays, dont Champvallier a été l'un des plus dévoués, des plus utiles serviteurs, pour la cause royaliste dont il a été le soldat fidèle et loyal. Permettez-moi donc à mon tour de lui adresser mes adieux.

Le nom de Champvallier, les traditions de famille le prédestinaient à la vie publique. Il entra jeune au conseil général de la Charente : une voix amie vous disait tout à l'heure le rôle considérable qu'il y a joué, la légitime influence qu'il y acquit de bonne heure et qu'il y conserva toujours.

Une autre carrière s'ouvrit bientôt devant lui en 1870, au lendemain de nos désastres, alors que la France se débattait en proie à la guerre et à la révolution, il eut l'insigne honneur et la lourde tâche de siéger à l'Assemblée nationale chargée de signer une paix douloureusement nécessaire et de rétablir l'ordre, partout compromis et menacé.

Quelles terribles années nous passâmes tous les deux à Versailles, partageant les mêmes angoisses, soutenant les mêmes luttes, nous rattachant aux mêmes espérances, nous heurtant aux mêmes obstacles, mais sans nous laisser décourager par les amertumes et les déceptions du présent, nous confiant à Dieu pour l'avenir.

Aux élections de 1875, après un premier scrutin où les voix conservatrices se divisèrent, Champvallier se retira généreusement pour rétablir l'union et assurer le succès. Quelques années plus tard, il nous donnait un nouvel exemple d'abnégation. Ses amis voulaient le présenter au Sénat : il aimait mieux patronner la candidature du glorieux maréchal Canrobert et permettre aux électeurs de la Charente de réparer l'oubli commis par les électeurs du Lot.

Champvallier reprit sa place au Parlement en 1885. Elle ne devait plus lui être disputée. Vous vous rappelez son succès, son triomphe puis-je dire, aux élections de septembre dernier. Il n'eut pas de concurrent, et dans les rangs même de nos adversaires politiques beaucoup votèrent pour lui, personne ne le combattit. Le même respect, la même sympathie l'accueillirent sur les bancs du Palais Bourbon.

J'en atteste l'hommage que le président de la Chambre des députés rendait avant-hier à sa courtoisie, à son labeur persévérant, à la fermeté et au désintéressement de ses opinions.

Hélas ! au moment où son dévouement, son zèle, son expérience nous promettaient encore de longs et bons services, il a plu à Dieu de le rappeler prématurément à lui.

Champvallier est mort comme il avait vécu, courageusement, pieusement, en bon Français, en bon chrétien, regretté de tous ceux qui l'ont connu, laissant au cœur de ses amis un souvenir qui ne s'effacera pas.

Ah ! messieurs, des esprits chagrins parlent de l'ingratitude du peuple, de sa jalousie, de son hostilité. La

manifestation touchante dont nous sommes ici les témoins, proteste contre de semblables accusations. Nos bonnes populations, du moins, ne les méritent pas. Elles nous prouvent aujourd'hui qu'elles savent aimer ceux qui les aiment et rester attachées à ceux qui ne les abandonnent pas.

Doué des qualités charmantes de l'homme du monde, Champvallier n'en voulut pas moins rester un rural. Député, secrétaire, puis vice-président du conseil général, président de la société des courses de la Charente, il avait ambitionné un autre titre, et ce n'est pas celui qu'il prisait le moins, il était maire de Bernac, résidant dans sa petite commune et l'administrant, vous savez, vous ses administrés, avec quelle bienveillance et quelle sollicitude de tous les jours.

Il vous a été fidèle jusqu'à la fin et a voulu reposer dans le cimetière, auprès de ses morts et des vôtres, pour que vous veniez vous agenouiller sur sa tombe et prier pour lui. Vous prierez aussi pour la veuve et pour son fils, pour son fils qui porte déjà si dignement son nom et qui continuera son œuvre. Oui, mon cher Henri, laissez-moi vous dire que nous comptons sur vous. A quelque poste que la Providence vous appelle, soit que vous poursuiviez, dans notre brave armée, la carrière qui s'y annonce pour vous si brillante, soit que d'autres devoirs vous soient imposés, partout et toujours vous aimerez le pays où votre père a su si bien se faire aimer. Partout et toujours vous nous ferez honneur. Puisse votre génération, plus heureuse que la nôtre, réaliser nos vœux, combler nos espérances, rendre à la France, sa gloire et sa prospérité.

- Discours de M. Brothier, conseiller d'arrondissement et maire. de Villefagnan.

Mesdames, messieurs,

C'est un devoir pour les conseillers d'arrondissement du canton de Villefagnan d'adresser, au nom de ce canton, un dernier adieu à leur digne et bien-aimé conseiller général.

Une voix plus éloquente que la mienne pouvait mieux vous dire la douleur de tous ceux qui l'ont connu et qui l'ont si sincèrement aimé. Je dois au triste privilège de l'âge l'honneur d'être chargé de cette douloureuse mission.

Il ne m'appartient pas de parler ici de l'homme politique. Déjà une autorité incontestée a dit sa droiture dans ses opinions, sa foi dans ses principes, son honnêteté dans tous ses actes. Depuis cinq ans que les événements m'ont fait entrer dans la vie politique, j'ai eu l'honneur, en devenant son ami, d'être bien souvent son confident pour les services qu'il rendait et son intermédiaire pour les aumônes et les secours qu'il savait si bien donner. Je n'ai donc à rappeler ici, heureux si ma voix pouvait être entendue de tout le canton, que sa charité inépuisable et son dévouement à tous.

Simple et bon, il était toujours gracieux, toujours affable. Il recevait avec la même bienveillance, la même courtoisie ; il servait avec la même activité et l'adversaire qui avait recours à ses conseils ou qui sollicitait son appui, et l'ami qui réclamait ses services.

C'était plus qu'un noble cœur, c'était un bon cœur, car il ne savait pas seulement oublier les injures, il savait les pardonner.

Maire, conseiller général, député, nous l'avons vu toujours à la hauteur de sa tâche et jamais il n'a failli à ses devoirs. Toujours nous l'avons vu veillant aux intérêts de sa commune, de son canton, de son pays, et soutenant de toutes les forces de son intelligence et de son dévouement les droits de ceux qu'il savait faibles ou opprimés. Ah ! cher et noble cœur ! il y a un mois aujourd'hui même, malgré la souffrance qui commençait à vous atteindre, vous avez tenu, dans une circonstance, bien douloureuse pour moi, à me donner encore une nouvelle preuve d'affection ; laissez-moi dire combien nous vous aimions, combien vous étiez bon, dévoué, généreux pour tous ceux, sans distinction, qui avaient recours à vous.

Croyez-le bien, votre mémoire vivra toujours parmi nous, car vous étiez de ces hommes dont un pays est heureux et fier de se souvenir.

Votre fils, le seul que Dieu ait laissé à la noble femme qui vous survit, pourra passer parmi nous la tête haute. Il porte dignement votre nom et tous, en le saluant, nous nous souviendrons qu'il est le fils d'un honnête homme au noble cœur. Mais tout n'est pas fini pour l'ami que nous regrettons. Il n'avait pas seulement sa foi politique à laquelle il est resté fidèle, il avait aussi sa foi religieuse que rien ne pouvait ébranler. Il savait croire comme il savait aimer, de toutes les forces de son cœur. Laissons donc aux

incrédules le froid désespoir d'un éternel adieu. Pour nous, confiants dans la grandeur et la justice de cet Être éternel dont les volontés sont impénétrables, disons à l'ami qui nous quitte et dont nous saurons garder le souvenir : Au revoir dans une autre vie !

Notre pauvre ami, notre cher député n'est plus. Que sa mémoire soit bénie ! Que son exempte reste gravé dans nos cœurs ! Il ne serait pas décent, à l'heure où la terre n'est pas encore tassée sur sa dépouille mortelle, de parler de sa succession politique.

Que la Providence et les électeurs remplacent un jour notre cher et regretté député par un homme groupant autour de lui les sympathies de tous les partis, comme hier, nous en avons eu la preuve sous les yeux.

Adolphe Zamanski.

*O vous qui l'avez connu et aimé.*

Miséricordieux  
Jésus,  
donnez - lui  
le repos  
éternel!

(7 ANS ET 7 QUAR.)



Doux Cœur  
de  
Marie,  
soyez mon  
salut!

(300 JOURS D'IND.)

**SOUVENEZ-VOUS DANS VOS PRIÈRES  
DE**

**John - Alexandre - Edgar  
DE CHAMPVALLIER**

*Député de la Charente,  
Vice - Président Du Conseil Général,  
Notaire de Vernac,*

*pieusement décédé à Paris, le 1<sup>er</sup> Mars 1890*

**A L'ÂGE DE 64 ANS.**

*Les nobles sentiments de son cœur lui valurent  
l'estime de tous, et son amitié était un trésor.* (ECC. II.)

*C'était un homme de bon conseil et d'un  
esprit cultivé.* (I. PAR. XXXVII.)

*C'était un homme au cœur droit que tout  
le monde aimait.* (S<sup>t</sup> BERNARD.)

*Nous vous rappelons, Seigneur, votre Serviteur  
si pieux envers vous; si tendre, si affectueux en-  
vers les siens; si bon, si bienveillant envers tous  
ceux qui l'approchaient.* (S<sup>t</sup> AUGUSTIN.)

*Souvenez-vous de lui, vous tous qui étiez  
ses amis.* (JOB.)

### **Le Charentais, samedi 8 mars 1890**

Notre sympathique député, M. d'Ornano, empêché d'assister aux obsèques du regretté M. de Champvallier, a fait paraître dans ses journaux la note suivante : M. de Champvallier est mort. C'est une grande perte, non seulement pour sa famille honorée dont nous ne pouvons consoler la douleur, mais aussi pour son département bien aimé dont il défendait les intérêts avec tant de compétence, de courtoisie séduisante et de cœur. Nous ne partageons pas ici toutes ses idées politiques, et nous avons eu quelques dissentiments dans le passé. Comme il apparaît, n'est ce pas, que ces querelles sont vaines, devant la tombe où tout retombe ? L'alliance de 1885 nous permit enfin de nous comprendre, c'est-à-

dire de nous entendre et de mêler nos mains et nos âmes dans le combat pour la patrie... Le combattant s'en va, fauché dans sa force, comme tant d'autres qui dorment leur sommeil et qui sont tombés avant la victoire ! Que le salut des frères d'armes accompagne ce soldat d'une grande cause, ce travailleur de si bonne grâce, ce collègue si affectueux, et soit notre offrande d'immortelles, dans l'éternité qui l'a repris !  
G. C.O.

### Généalogie des Dumas de Champvallier de Champagne-Mouton et Bernac



*(D'azur à deux massues d'or en chef et un marc (besant) d'or en pointe.)*

La famille Dumas et Dumas de Champvallier, originaire de Champagne-Mouton, aux confins de l'Angoumois et du Poitou, est anciennement connue dans la haute bourgeoisie de sa région. Elle peut avoir eu dans le passé une origine commune avec la famille Dumas de Chébrac et de Salvart, rapportée à la suite. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie complète dans son Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.

Ce travail fait remonter la filiation à Guillaume Dumas qui vivait en 1562 et avait épousé Suzanne Riffaud. Guillaume Dumas laissa deux fils :

1° Jacques Dumas, sieur de la Combe, qui épousa en 1583 Anne Garnier et dont le fils, Jacques, sieur de la Forest, alla en 1635 se fixer en Hollande.

2° Pierre Dumas, qui épousa Marie Garnier, héritière du domaine de la Courrière. Le fils de celui-ci, Jean Dumas, se qualifiait en 1662 avocat en Parlement et sénéchal de Champagne-Mouton. Son petit-fils, Samuel Dumas, sieur du Mas, abjura le protestantisme à Champagne-Mouton en 1702. IL avait épousé Suzanne de la Cour, fille du sénéchal de Champagne-Mouton.

Etienne Dumas, fils des précédents, fut juge-sénéchal de Champagne-Mouton et épousa en 1735 Suzanne Gouault-Préneuf. il en eut, entre autres enfants, deux fils, Louis et Jean-Louis, qui furent les auteurs de deux branches actuellement existantes.

Louis Dumas, sieur des Grouges, auteur de la branche aînée, fut notaire royal à Champagne-Mouton. Il fut père de François-Hilaire Dumas, qui épousa en 1818 Mlle de Chergé de Villognon, et grand-père de Christophe-Jules Dumas, décédé, qui a laissé une nombreuse postérité.

L'auteur de la branche cadette, **Jean-Louis Dumas, sieur de Champvallier**, était homme de loi à Champagne-Mouton (*avocat en parlement, sénéchal des comtés de Benest, de Sansac, de Cellefrouin, et de l'abbaye royale de Cellefrouin*) quand il fut élu en 1791 député de la Charente à l'Assemblée législative. Il fut plus tard juge de paix et mourut dans sa ville natale le 7 mai 1794. Il avait épousé en 1771 Françoise Longeau de Brégères. Ils eurent onze enfants :

1) Françoise, née le 10 avril 1773. Elle épousa N. Gauthier-Marest, sieur du Ménieux.

2) Louis, né le 12 octobre 1775. Il décéda jeune.

3) Pierre-Louis, né le 6 janvier 1777. Il fut conseiller général de la Charente, chevalier de la Légion

d'Honneur et maire de Champagne-Mouton. Il épousa Elodie Rizat, et eut pour enfants :

- a) Eulalie, qui épousa Armand Jozeau-Marigné.
- b) Caroline, qui épousa N. Souchet.
- 4) Jean-Jacques Dumas de Champvallier, né en 1779, qui épousa en 1818 Mlle de Chergé de Villognon, sœur de François-Hilaire Dumas – *parents du général Jean-Louis-Léon de Champvallier (1825-1891)*.
- 5) Marie-Pierre, né le 12 février 1781. Il décéda jeune.
- 6) François-Anselme, né le 21 août 1782. Il décéda en bas-âge.
- 7) Suzanne, née le 26 janvier 1784. Elle décéda étant encore enfant.
- 8) Jean-Louis, né le 15 avril 1785. Il épousa Julie Salomon de Moulinaut. Ils eurent :
  - a) Clémentine, qui épousa Frédéric Machet de La Martinière.
- 9) François-Pierre, né vers 1787. domicilié à Confolens. Il épousa Marie Zoé Salomon de Moulinaut. De leur union naquirent :
  - a) Louis Michel Armand, né le 21 novembre 1812 à Confolens. Il fut président du tribunal de Cognac (1860-1874), et fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1874. Domicilié à Cognac en 1871, il fut ensuite nommé en 1877 président du tribunal de Bordeaux. Il épousa Zoé de Lafond, et décéda sans postérité le 23 juin 1880.
  - b) Annette, qui épousa N. Doche de La Quintanne.
  - c) Elisabeth, qui épousa N. Dorvaux.
- 10) Louis-Alexandre, né le 15 décembre 1788. Il épousa Marie Longeau des Brégères. Ils eurent pour enfants :
  - a) Alexandrine, qui épousa Charles Gauthier-Marest du Ménieux.
  - b) Elisa, qui épousa N. Massaloux.
  - c) Victorine. Elle épousa N. de Latonne.
- 11) **Jean-Jacques-Anselme**, qui fera la seconde branche de Champvallier.

**Jean-Jacques-Anselme Dumas de Champvallier**, onzième enfant, est né le 28 novembre 1791. Il prit part fort jeune au second soulèvement de la Vendée et concourut à la prise de Thouars en 1815. A la rentrée des Bourbons, il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur et garde du corps de Louis XVIII, et enfin procureur du Roi à Saint-Pierre (Martinique) le 1 janv. 1822. Rentré dans la vie privée en 1830, il revint en France, où il s'adonna à l'agriculture, et mourut à son château de Beauregard à Bernac, près Ruffec, en 1860. Marié le 19 juin 1823 à Anne-Elisabeth-Anaïs O'Mullane, fille de John, et de N. Brière.

Jean-Léon Dumas de Champvallier, décédé en 1891, fils unique de Jean-Jacques, a été général de brigade d'artillerie et commandeur de la Légion d'honneur. Son cousin germain, **John-Alexandre-Edgar Dumas de Champvallier**, fils de Jean-Jacques-Anselme, né à la Martinique en 1827, marié en 1857 à Mlle Frappier, décédé à Paris en 1890, a été longtemps conseiller général et député conservateur de la Charente.

Son fils, **Jacques-Henri Dumas de Champvallier**, né le 4 août 1861 à Bernac; Saint Cyrien de la *Promotion des drapeaux*, capitaine écuyer à l'Ecole de guerre, colonel commandant la Circonscription de remonte de Caen en 1909, colonel chef de corps du 13e hussard en 1914, général de brigade et division de cavalerie, commandeur légion d'honneur en 1920.

En 1923, à Ruffec dans le journal :

« *Le général de division J.H. Dumas de Champvallier, commandant la 1ère division de cavalerie est placé, depuis le 4 août 1923, dans la 2e section de réserve du cadre de l'état-major général de l'armée. Né à Bernac, le général de Champvallier, sort de Saint-Cyr et de Saumur. De 1891 à 1899, il a exercé les fonctions de capitaine écuyer à l'Ecole supérieure de guerre. Au début de la guerre, nommé colonel du 13e hussards (du 23 janvier au 13 octobre 1914), il a su, tout en accomplissant un service très dur, garder un régiment en parfait état et a donné tous les jours des preuves de sa parfaite habileté dans tous les devoirs difficiles d'un colonel de cavalerie légère. Promu général en décembre 1914 et divisionnaire en 1919, il a été fait commandeur de la Légion d'honneur le 16 juin 1920. Nous sommes très heureux*

*d'apprendre que le général de Champvallier. vient se fixer près de nous, dans son domaine de Beauregard, où il lui sera possible de mettre toute son activité et sa claire intelligence au service ses concitoyens. »*

Il est décédé à Beauregard (Bernac) le 3 août 1940. Il s'était marié le 29 novembre 1893 à Marie Antoinette Gouhier de Fontenay, fille du baron Edgar Gouhier de Fontenay et de Marie de Lyée de Belleau. A la sortie de l'école de Saint-Cyr, il devint capitaine écuyer à l'école supérieure de guerre.

### **Le cousin général avait fait carrière dans l'artillerie**

*Revue d'artillerie*, avril 1891

Nécrologie, M. le général de brigade de Champvallier.

Le 31 juillet dernier, la mort a frappé le général de brigade, du cadre de réserve, Dumas de Champvallier, à Champagne-Mouton, son pays natal, où il était venu passer quelques jours au milieu des siens.

*[Fils de Jean Jacques Dumas de Champvallier, percepteur (1779-1849) et de Hyacinthe Joséphine Dorothee de Chergé de Villognon (1792-1830)].* Né le 17 juin 1825, de Champvallier (Jean-Louis-Léon) était admis en 1845 à l'École polytechnique et, le 1er octobre 1849, en quittant l'École de Metz, il entra, comme lieutenant en second, au 12e régiment d'artillerie. Il était lieutenant en premier à la 2e batterie du 4e régiment d'artillerie à pied, lorsque cette batterie fut envoyée en Orient, au mois de mars 1855, pour renforcer le parc de siège, et affectée à la réserve générale d'artillerie.

Il prit ainsi part, au siège de Sébastopol, et on retrouve souvent le nom du lieutenant de Champvallier dans les tableaux des services de tranchée des attaques de gauche contre la ville. Promu capitaine, le 23 juin 1855, de Champvallier passe à la 1re batterie du 3e régiment d'artillerie à pied, et continue à servir au parc de siège de l'armée d'Orient jusqu'à la fin de la campagne ; avant son retour en France, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 16 avril 1856.

Adjoint à la direction de Toulon, puis à celle de Lyon, inspecteur des études à l'École polytechnique, capitaine commandant successivement au 4e et au 11e régiment d'artillerie, de Champvallier est nommé, le 10 août 1868, chef d'escadron commandant l'artillerie de l'arrondissement de Belfort.

Adjoint à la direction de Lyon, au moment de la déclaration de la guerre contre l'Allemagne, il fut attaché à l'état-major de l'artillerie du 3e corps, et c'est en cette qualité qu'il prit part aux grandes batailles livrées par l'armée de Metz. Il avait été promu officier de la Légion d'honneur le 4 septembre 1870.

Chef d'état-major de la 13e brigade d'artillerie en 1873, puis directeur de l'École d'artillerie de Clermont-Ferrand, le commandant de Champvallier fut le créateur du remarquable champ de tir de la Fontaine du Berger qui, bien qu'installé sur un plateau aride, est un des mieux organisés que nous possédions.

Lieutenant-colonel le 20 décembre 1875, colonel le 7 juin 1878, il remplit successivement les fonctions de directeur de l'École d'artillerie, puis de directeur d'artillerie à Clermont-Ferrand; il prend, en 1880, le commandement du 36e régiment d'artillerie, puis, un an après, celui du 34e.

Promu général de brigade le 10 mars 1883, le général de Champvallier est nommé au commandement de la 13e brigade d'artillerie, placé, ainsi, pour y terminer sa carrière militaire, à la tête de l'artillerie du 13e corps, dont il avait été l'organisateur le plus assidu et le plus dévoué. Le 20 décembre 1886, il reçoit comme dernière récompense, la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Chef actif, plein d'ardeur et d'entrain, il s'intéressait tout particulièrement aux perfectionnements des méthodes de tir, il encourageait les études propres à développer les connaissances indispensables à l'artilleur sur le champ de bataille. Il s'était attaché, et il avait réussi, à assurer aux régiments de sa brigade une réputation bien méritée de troupes manœuvrières et entendues dans toutes les questions de tir. Extrêmement bienveillant, il savait encourager tous les efforts individuels tendant au perfectionnement de notre arme, et il était entièrement dévoué aux intérêts de son personnel pour lequel sa sollicitude était toujours en éveil.

Le général de Champvallier sera vivement regretté par les nombreux officiers qui, pendant une période de quinze années, ont eu l'honneur d'être placés sous ses ordres dans les divers services de l'artillerie du 13e corps d'armée.

